

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 47/2025

OBJET : CONTRAT DE CESSION DE DROIT DE REPRESENTATION DU SPECTACLE DE GEORGE KA - CONCERT LES AMPLIFIES DU 17 MAI 2025

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en vigueur ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2023.6.34.185 du 18 octobre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président ;

VU l'accord de la ville de Le Mée-sur-Seine pour l'utilisation de la salle Michel Dauvergne au Mas pour l'organisation de manifestation pour l'année 2025 à 2026 ;

CONSIDERANT l'offre du contrat de cession de représentation concernant la prestation de « GEORGE KA », le samedi 17 mai 2025, dans la salle Michel Dauvergne au Mas – 800, avenue de l'Europe – 77350 Le Mée-sur-Seine, dans le cadre du concert Les Amplifiés organisé par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

DÉCIDE

Article unique : DE SIGNER, ou son représentant, avec AUGURI PRODUCTIONS, un contrat de cession de représentation pour la prestation de « GEORGE KA », le samedi 17 mai 2025, (projet ci-annexé), ainsi que, tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 20/03/2025

Accusé de réception

077-247700057-20250320-59172-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Publication ou notification : 21 mars 2025

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,



Franck Vernin